



VOS RÉF. Votre mail du 15/05/2023
NOS RÉF. 2023_13_PA_PLU_Damelevieres
54152
INTERLOCUTEUR : RTE-CDI-NCY-URBANISME
E-MAIL : rte-cdi-ncy-urbanisme@rte-france.com

CC MEURTHE MONTAGNE
MOSELLE
56, Avenue Pierre Sémard
54360 Blainville-sur-l'Eau

A l'attention de Mr Trochain
cedric.trochain@cc3m.fr

OBJET : PA – Révision du PLU de la
commune de **Damelevières**

Nancy, le 02/06/2023

Monsieur le Président de la communauté de communes 3M,

Nous faisons suite à votre courrier reçu le 15/05/2023 relatif au projet arrêté concernant le PLU de la commune Damelevières.

Nous vous informons que, sur le territoire couvert par ce document d'urbanisme, nous n'exploitons pas d'ouvrage de transport du réseau public de transport d'électricité à haute ou très haute tension (supérieure à c'est-à-dire supérieure à 50 kV). Nous n'avons donc aucune observation à formuler.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération très distinguée.

Bruno PENNEC
Directeur Adjoint du CDI Nancy

Copie :

- Commune de Damelevières mairie@damelevieres.fr
- DDT Meurthe-et-Moselle ddt@meurthe-et-moselle.gouv.fr